

**PROCÉDURE D’AFFECTATION**

**APRÈS LA SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE**

*Rentrée scolaire : septembre 2024*

Votre enfant est scolarisé (e) dans un lycée privé sous contrat de l’Académie.

**AFFECTATION EN PREMIÈRE GÉNÉRALE**

Vous devez constituer un dossier de demande d’affectation en Première Générale, auprès de l’établissement fréquenté en 2023-2024.

**Les résultats et les notifications d’affectation seront disponibles auprès de celui-ci à partir du 3 juillet 2024**